

# Les plans régionaux d'actions en Alsace



## L'Azuré du serpolet

*Maculinea arion* (Linnaeus, 1758)

Ordre : Lépidoptère

Famille : Lycaenidae

### Statuts de protection

Protection nationale : Art.2 – Arrêté du 23/04/2007

Directive Habitats : Annexe 4

Convention de Berne : Annexe 2

### Statuts de menace (Listes rouges UICN)

Alsace (2014) : Vulnérable

France (2014) : Préoccupation mineure

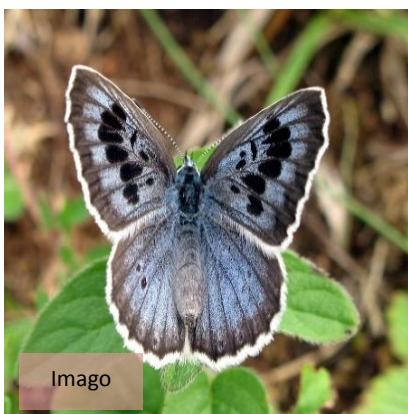
Europe (2010) : En danger

Espèce déterminante ZNIEFF\* / SCAP\*\* / TVB\*\*\*

\*ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

\*\* SCAP : Stratégie de création des aires protégées

\*\*\* TVB : Trame verte et bleue



### Description

Chez l'Azuré du serpolet, les individus mâles et femelles sont semblables (de 28 à 37 mm d'envergure pour les ailes antérieures).

Dessus des ailes antérieures : bleu avec des taches noires, bordure gris sombre.

Dessous : beige grisâtre, avec une suffusion bleue. Contrasté avec une double rangée de points noirs en bordure.

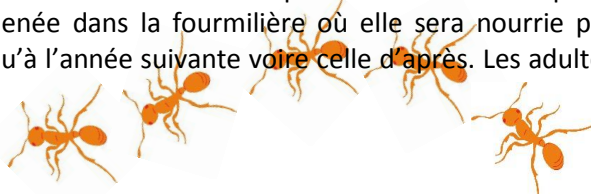
Les œufs sont blanchâtres à vert. Les chenilles sont fusiformes, de couleur rose-beige avec des poils transparents, elles blanchissent dans la fourmière. Les chrysalides sont lisses et blanchâtre à marron.

### Biologie et Ecologie

Les imagos ont une durée de vie pouvant atteindre 17 jours. Leur période de vol s'étend de mi-mai à août et est fonction de la latitude, de l'altitude et de la floraison de la plante hôte. En Alsace, on retrouve les imagos principalement entre le 20 juin et le 31 juillet.

L'Azuré du serpolet fréquente les milieux herbacés mésophiles à xérophiles, les pelouses sèches sur substrat calcaire ou acide accueillant des plantes hôtes du genre *Thymus*. Le recouvrement optimum du thym est supérieur à 5%. De plus, la présence de la fourmi hôte, *Myrmica sabuleti*, et des plantes hôtes sont indispensables au développement de l'Azuré du serpolet.

Les femelles pondent une soixantaine d'œufs sur des lamiacées au niveau des inflorescences avec boutons floraux non éclo. Les 3 premiers stades du développement larvaire ont lieu sur la plante hôte, généralement *Thymus spp* et *Origanum vulgare*, où la chenille se nourrit des bourgeons floraux. Lorsque la chenille atteint le 4<sup>ème</sup> stade larvaire, elle quitte l'inflorescence et se laisse tomber au sol. Sa survie dépend alors de son adoption par sa fourmi hôte *Myrmica sabuleti*. La chenille est emmenée dans la fourmière où elle sera nourrie par trophallaxie, elle hiverne et poursuit son développement jusqu'à l'année suivante voire celle d'après. Les adultes sont floricoles.



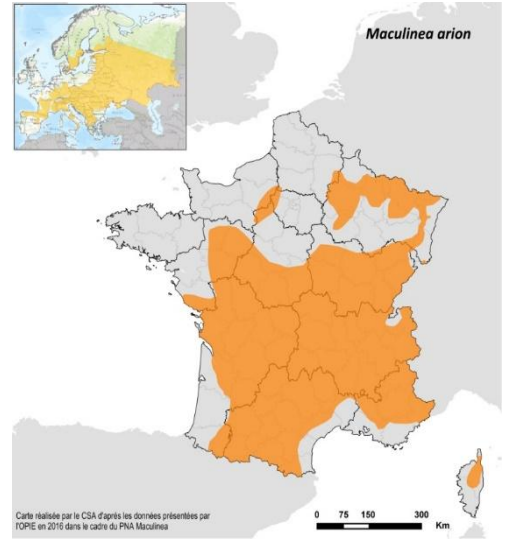
## Distribution

L'Azuré du serpolet est un élément faunistique eurasiatique, présent de l'Angleterre jusqu'au Japon.

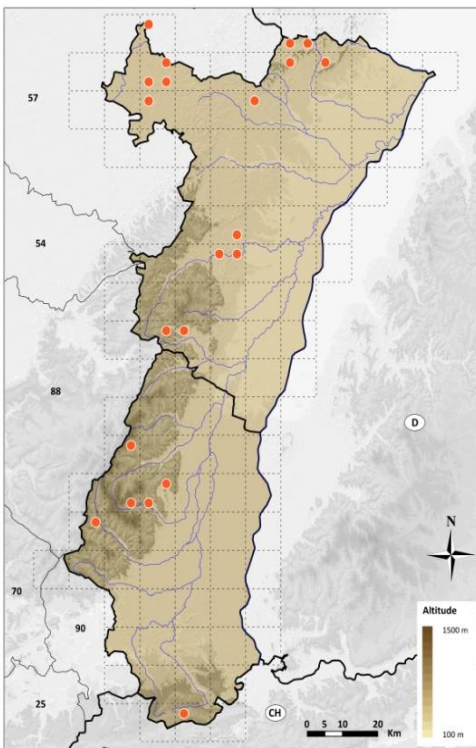
**En Europe**, il est rare dans le domaine méditerranéen mais son aire de répartition s'étend au nord jusqu'aux pays scandinaves et pays baltes.

**En France**, son aire de répartition est assez vaste. Il peut être observé dans la majorité des départements français.

**En Alsace**, il est présent de l'extrême-nord à l'extrême-sud mais de façon dispersée. Il est présent sur quelques pelouses calcicoles disséminées dans le Jura, les collines sous-vosgiennes et l'Alsace Bossue mais également sur certains versants chauds du Massif Vosgien, jusqu'à 1200m d'altitude.



Répartition nationale de l'Azuré du serpolet  
(Sources : Plan national d'actions en faveur des Maculinea 2010, Butterfly Conservation Europe 2009)



Répartition de l'Azuré du serpolet en Alsace  
(Source : Weissenbacher, 2016)

## Menaces

Plusieurs évolutions de l'habitat de l'Azuré du serpolet peuvent entraîner sa régression voire sa disparition, tels que :

- la disparition des pelouses sèches, des plantes hôtes ou de *Myrmica sabuleti* ;
- l'abandon du pâturage qui peut entraîner la fermeture du milieu et la disparition des prairies ;
- la réalisation d'une fauche inadaptée par exemple lors de la période de vol des imagos ;
- la fragmentation des habitats favorables entraînant une diminution de la connectivité entre les différentes populations.

La conservation des populations d'Azuré du serpolet dépend donc du maintien des espaces prairiaux ainsi que de la prise en compte des exigences écologiques de l'espèce.

Des mesures de gestion adaptées visent à pratiquer des fauches tardives (à la fin du cycle biologique des papillons) ou printanières (avant la floraison des plantes hôtes) par rotation ou en maintenant des zones refuges non fauchées pendant plusieurs années (favorables aux fourmis hôtes) ou à mettre en place un pâturage extensif.

## Ressources bibliographiques

- BIOTOPE, 2007, *Maculinea arion* : l'Azuré du serpolet. BIOTOPE – Ministère de l'écologie du développement et de l'aménagement durables, 4 pp.
- DUPONT P., 2010, Plan national d'actions en faveur des Maculinea. Office pour les insectes et leur environnement – Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, 138 pp.
- HEUACKER V., KAEMPFS S., MORATIN R. & MULLER Y. (coord), 2015. Livre rouge des espèces menacées en Alsace. Collection Conservation, ODNAT. 512 p.
- WEISSENBACHER E., 2016, Les Maculinea. Plan Régional d'Actions – Alsace- 2016-2020. Conservatoire des Sites Alsaciens – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en Alsace, 114 pp.

## Liens

- Pour consulter le PNA :  
<http://maculinea.pnaopie.fr>
- Pour transmettre vos observations :  
[www.faune-alsace.org](http://www.faune-alsace.org)